

AVIS AU PUBLIC

CONCERTATION PREALABLE SUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER MIRAIL UNIVERSITE (mise à jour du dossier et des modalités)

Monsieur le Président de Toulouse Métropole informe que, par délibération du 15 février 2018, le Conseil de la Métropole a ouvert la concertation préalable au projet de renouvellement urbain du quartier Mirail Université dans le cadre du N-PNRU.

Cette concertation est ouverte du 26 mars 2018 au 28 octobre 2018. Au mois de mars 2018, un premier avis au public a fait l'objet d'une large diffusion. Le présent avis vient informer le public de la mise à jour du dossier de concertation et de l'organisation d'une nouvelle réunion publique.

L'élaboration du projet de renouvellement urbain de Mirail Université fait suite à l'inscription d'une partie du quartier en « Quartier Prioritaire de la Ville » et à la réalisation d'un diagnostic urbain en 2016 – 2017 par l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse (AUAT).

Les enjeux identifiés dans le diagnostic urbain et auquel s'attache à répondre le schéma directeur d'aménagement sont, notamment de :

- Redonner de l'attractivité au territoire ;
- Clarifier la vocation des espaces et d'organiser des polarités équilibrées ;
- Désenclaver le quartier ;
- Redynamiser la vie de quartier.

La concertation sur le projet de renouvellement urbain associera pendant toute la durée du projet les habitants, usagers, associations locales, collectivités et toutes autres personnes concernées.

Un premier dossier de concertation portant sur les axes fondamentaux d'aménagement du quartier a été mis à la disposition du public à partir du 26 mars 2018 et a constitué le support d'un premier temps fort d'animation de la concertation, durant le mois d'avril 2018.

Le second temps fort de la concertation porte sur le schéma directeur du projet de renouvellement urbain Mirail Université. Les modalités sont précisées par le biais du présent avis au public.

MODALITES DE LA CONCERTATION

En vertu de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation du public suivantes ont été arrêtées :

- La tenue d'une réunion publique de présentation du projet de renouvellement urbain Mirail Université, le lundi 24 septembre 2018 à 18h30 à la salle polyvalente de Mirail Université, 14 Chemin du Mirail à Toulouse
- Un dossier de concertation mis à jour à partir du 20 août 2018 et mis à disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels au siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc à Toulouse, et à la Mairie de quartier Reynerie, 5 rue de Kiev à Toulouse
- Un registre visant à recueillir les observations du public sera disponible au format papier dans ces 2 lieux de concertation
- Un registre numérique visant à recueillir les observations du public sera disponible sur la plateforme Je Participe accessible depuis le site web de Toulouse Métropole : <http://www.toulouse-metropole.fr/je-participe/concertations> . Le dossier de concertation mis à jour y sera également téléchargeable à partir du 20 août 2018.

A l'issue de cette concertation préalable, Monsieur le Président de Toulouse Métropole en présentera le bilan devant le Conseil de la Métropole, qui en délibérera.